



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2023-087

**Versement d'un complément de subventions à certaines associations  
au titre de l'année 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le lundi 16 octobre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 octobre 2023.

**Présents**

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER  
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE  
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL

**Conseillers absents**

M. Jérôme NORTIER,  
M. Patrice BRAGAGNOLO

**Secrétaire de séance**

Mme Pierrette BRINGUIER

**Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 03 | Membres absents - 02**

**Exposé**

Il s'agit de procéder au versement de subventions aux associations au titre de l'année 2023 suite à la réalisation de diverses actions tel que dans le tableau ci-dessous :

Comité des Fêtes des Filhols	810 €	Fête locale du 30/06 au 02/07/2023
A.V.H.	600 E	Exposition Tour de Défense du 29/07 au 24/09/2023
Club canin	878 €	Concours national de Ring / Lotos
A.A.P.P.M.A	360 €	Fête du Tarn et concours de pêche fête de la Saint-Michel
A.S.P.V	650 €	Exposition Tour de Défense du 29/07 au 24/09/2023
Club de Tennis	1 750 €	Tournois en juin 2023



## Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** le versement et le montant des subventions aux associations tel que décrit supra ;
- **De dire** que les crédits sont prévus au BP 2023 ;
- **De dire** que ces subventions exceptionnelles seront imputées sur le compte n° 6574 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Pierrette BRINGUIER



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN